

AR Prefecture

006-210601316-20230113-D2023_01-DE

Reçu le 25/01/2023

Département des alpes maritimes

**Extrait du registre des Délibérations du conseil Municipal
De SALLAGRIFFON**



Commune de Sallagriffon
(06910)

L'an deux mille vingt-trois, le treize janvier à 16h30

Le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Jacques BAYONNE, Le Maire

Présents : Florence BONNARD, Sébastien JUBEAUX, Ivan CONSTANT, Jean-Pierre POU

Absent(s) : Noël FERRARO

Secrétaire de Séance : Florence BONNARD

Nombre de conseillers	06
Présents	05
Votants	05

Date de la convocation et affichage : 06/01/2023

Délibération D2023-01

Objet : Dotation Cantonale d'Aménagement 2020

Le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que le projet d'agrandissement du cimetière a été abandonnée par délibération D2021-12 du 29/10/2021.

La subvention relative à la Dotation Cantonale d'aménagement 2020 n'a pas été utilisée.

Le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que la commune a confié à la Communauté de Communes Alpes d'Azur la délégation de maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la Dotation Cantonale d'Aménagement 2020.

Le Maire rappelle que les honoraires de délégation de maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes s'élèvent à 2 442,45€, soit 6 % du montant HT de l'opération.

Par conséquent, le maire propose de modifier le plan de financement initialement prévu pour le cimetière et d'affecter la DCA 2020 à une opération de réfection de voirie et de pavage (chemin de carreiro da la Pradaire)

Il précise que le montant de la subvention départementale allouée est de 32 564 € pour un montant total du programme estimé à 40 707.50 € HT .

Le maire propose donc au Conseil Municipal d'adopter la modification du plan de financement de la DCA 2020 en fonction du montant final de la réalisation des travaux de voirie.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'**approuver** le programme de Dotation Cantonale d'Aménagement (DCA) 2020 tel que décrit ci-dessus pour un montant de 40 707,50 € HT.

- de **solliciter** du Département des Alpes-Maritimes une subvention de 32 564 € au titre de la DCA 2020.

- d'**allouer** la subvention sur les travaux de voirie.

AR Prefecture

006-210601316-20230113-D2023_01-DE
Reçu le 25/01/2023

- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires afin de mener à bien ce projet.

- d'entériner les dispositions budgétaires nécessaires à la réalisation de ce projet, lesquelles sont inscrites au budget primitif 2023

VOTES :

Pour : 5

Contre : 0

Abstention : 0

AINSI FAIT ET DELIBERE le jour, mois et an susdits.

Jean-Jacque BAYONNE
Le Maire

